



Rapport d'activité de l'Institution suisse des droits humains (janvier à décembre 2025)

Juin 2026

Mot du Directeur	
1	Axes de travail
	Fédéralisme et droits humains
	Discriminations multiples
	Externalisation de la responsabilité en matière de droits humains
	Démocratie et droits humains
2	Analyse et expertise juridique
	Aînées pour le climat
	Caster Semenya
	Prises de position
	Procédures de rapport
	Mandats
3	Information et communication
	Conférence annuelle
	Autres événements
	Portail d'information
	Communication numérique
	Médias
4	Développement organisationnel
	Stratégie
	Accréditation internationale
	Secrétariat
	Membres
5	Rapport financier

Synthèse

En 2025, l'ISDH a lancé son travail autour de ses axes de recherche prioritaires. Forte d'une stratégie décennale et d'une équipe quasiment au complet, elle a organisé trois événements et réalisé sa première publication.

L'ISDH a pris position sur l'actualité politique et juridique en Suisse à travers le prisme des droits humains : au niveau européen, notamment dans les suites de l'affaire des Aînées pour le climat ; ainsi qu'aux niveaux fédéral et cantonal. L'ISDH a par ailleurs lancé son portail d'information en ligne sur les droits humains en Suisse.

En interne, l'ISDH a accueilli 4 nouveau.elle.x.s collaborateur.trice.x.s et 52 nouveau.elle.x.s membres. Elle a également entrepris le processus qui devrait mener à son accréditation internationale.

2025 en chiffres

- 129 rencontres bilatérales avec des parties prenantes
 - 3 événements organisés
 - Participation à 13 événements externes
- 125 participant.e.x.s à la Conférence annuelle
 - +270 % visites sur le site web
 - +52 nouveaux.elle.x.s membres
 - +58 % abonnements à la newsletter

Pour l'ISDH, l'année 2025 a été celle de l'entrée dans l'âge adulte, avec un secrétariat au complet et bien rodé, celle des premières publications, des premières manifestations d'envergure, des premiers mandats et d'une première intervention auprès d'organes internationaux. Au printemps, l'ISDH a mis en ligne le portail d'information sur les droits humains en Suisse, qu'elle a repris de [humanrights.ch](https://www.humanrights.ch) et adapté à sa nouvelle structure. Elle a aussi présenté sa demande d'accréditation auprès de la faïtière des institutions nationales des droits humains, la GANHRI. Cette procédure, qui est une sorte de rituel d'admission pour les institutions de ce type, n'était pas encore close au moment de la rédaction du présent rapport. Toutefois, comme dans la vraie vie, grandir est certes passionnant et merveilleux, mais pas toujours facile : c'est l'âge des premières fois, et le métier devant entrer, tout ne se passe pas toujours au mieux ; il arrive souvent que personne ne s'attende à nous voir mettre nous aussi notre grain de sel ; et certaines journées de travail tiennent plus du match joué à l'extérieur que du match à domicile. Mais au moment de tirer un bilan, on est étonné de tout ce que l'on a appris, de la maturité acquise. C'est aussi ce qu'a vécu l'ISDH en 2025. Notre institution est maintenant suffisamment compétente et robuste pour réussir ce difficile passage de la phase de lancement à celle de la consolidation, et du premier plafond de dépenses (2023-2026) au deuxième (2027-2030), durant lequel elle devra relever de nombreux défis de taille et continuer à faire ses preuves dans de nombreux domaines.

Stefan Schlegel, Directeur

L'ISDH a établi en 2024, dans le cadre de son développement stratégique, quatre axes de recherche prioritaires. Avec une équipe Recherche et conseil quasiment au complet (voir section 4) l'Institution a amorcé en 2025 la diffusion de ces axes de travail et leur explication au grand public. Elle a produit sa première publication et organisé des événements dans les trois principales régions linguistiques de la Suisse. Les premières études fondamentales sont prévues pour 2026.

Fédéralisme et droits humains

La série d'articles « Les cantons comme laboratoires des droits humains » illustre comment le fédéralisme peut favoriser le développement des droits fondamentaux.



Pour sa première publication, l'ISDH a souhaité montrer la protection des droits humains dans le système fédéraliste sous un jour positif. De nombreux cantons ont créé des droits fondamentaux qui n'existent pas, ou seulement partiellement, dans la Constitution fédérale – jouant ainsi un rôle de « laboratoires » pour le développement des droits fondamentaux.

Dans cette série de huit articles web, réunis ensuite dans une publication imprimée, l'ISDH a examiné huit droits fondamentaux cantonaux qui répondent à de nouveaux défis sociétaux ainsi qu'à des évolutions internationales en matière de protection des droits humains.

Du droit à un environnement sain garanti dans le canton de Genève au droit au logement à Bâle-Ville, en passant par le droit de mourir dans la dignité dans le canton de Vaud, ce « Tour de Suisse » souhaite apporter des pistes de réflexion sur les moyens de faire évoluer et de renforcer les droits humains en Suisse.

[Lire la publication « Les cantons comme laboratoires des droits humains »](#)

[Plus d'informations sur l'axe de travail « Fédéralisme et droits humains »](#)

Discriminations multiples

Deux événements au Tessin et une bonne couverture médiatique ont permis de présenter cet axe de travail à un large public.



En octobre 2025, l'ISDH a profité du Film Festival Diritti Umani de Lugano (FFDUL) pour se présenter au Tessin. Dans le cadre du festival, elle a choisi d'animer une rencontre thématique sur son axe de travail « discriminations multiples ».

Dans une salle presque comble, le public du festival a été invité à réfléchir à des situations dans lesquelles plus d'une caractéristique personnelle est à l'origine d'une discrimination : couleur de peau, genre, origine, mode de vie, etc. Et comment, quand elles se présentent simultanément, ces discriminations peuvent s'entrecroiser et voir leur effet discriminatoire renforcé.

Pour illustrer les discriminations multiples au Tessin et en Suisse, la rencontre s'est terminée par un dialogue sur le travail du sexe, avec trois expertes :

- Carine Maradan, collaboratrice scientifique chez ProCoRe
- Vincenza Guarnaccia, coordinatrice chez Zonaprotetta et responsable de Primis, un programme de protection des travailleurs.euse.x.s du sexe
- Monica Marcionetti, responsable de MayDay chez SOS Ticino

L'événement a été relayé par le Corriere del Ticino, La Regione et la RSI.

[Lire le résumé de la rencontre thématique au FFDUL](#)

Ce premier événement de l'ISDH en Suisse italophone a ouvert la porte à une seconde rencontre à Lugano quelques mois plus tard. En décembre 2025, l'ISDH

a été invitée à participer au colloque « Droits humains et vulnérabilité » organisé par la Fondazione Diritti Umani, en compagnie des ONG Amnesty International et humanrights.ch.

[Plus d'informations sur l'axe de travail « Discriminations multiples »](#)

Externalisation de la responsabilité en matière de droits humains C'est à Genève, place forte du négoce de matières premières, que l'ISDH a organisé une table ronde sur la responsabilité de la Suisse dans ce secteur – une illustration concrète de son axe de travail « Externalisation ».



Participant pour la première fois au Festival international du film et forum des droits humains (FIFDH) à Genève en mars 2025, l'ISDH y a organisé une table ronde « Matières premières : la responsabilité de la Suisse ».

La table ronde a réuni :

- Anina Dalbert, Juriste dans les domaines économie et droits humains au sein de l'organisation non gouvernementale Public Eye
- Frédéric Chenais, Conseiller principal Entreprises et droits de l'homme de la division Paix et Droits de l'homme au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
- Elmira Imani, Responsable de l'approvisionnement responsable chez Glencore

Le débat a principalement porté sur deux questions : la législation actuelle sur la responsabilité des entreprises est-elle suffisante ? Et comment la Suisse peut-elle protéger efficacement les droits humains dans l'économie mondiale ?

[Lire le résumé de la table ronde](#)

L'axe de travail « Externalisation » a par ailleurs été choisi comme fil rouge de la Conférence annuelle 2026.

[Plus d'informations sur l'axe de travail « Externalisation de la responsabilité en matière de droits humains »](#)

Démocratie et droits humains

C'est à Appenzell, lors de la Landsgemeinde, qu'a débuté le voyage thématique de l'axe de travail « Droits humains et démocratie ».



Si l'ISDH n'a pas encore mis sur pied de manifestation expressément consacrée au lien existant entre droits humains et démocratie, elle a toutefois mené d'intenses travaux préparatoires dans ce domaine et eu l'occasion de présenter ses travaux à plusieurs reprises, invitant divers auditoires à réfléchir à cette thématique.

- De telles occasions se sont présentées notamment lors du colloque Häberle de l'Université de Saint-Gall, assorti d'une visite à la Landsgemeinde en Appenzell, qui a fourni bien des exemples illustrant la relation entre droits humains et démocratie ;
- lors du Congrès annuel du Groupe suisse de criminologie, avec une conférence sur les droits des minorités face aux décisions démocratiques de la majorité ;
- et avec une intervention dans le cadre de la retraite de la division Paix et droits de l'homme du DFAE.

[Plus d'informations sur l'axe de travail « Droits humains et démocratie »](#)

Le fait d'être (re)connue dans toute la Suisse est un enjeu majeur pour l'ISDH. Outre son site, sa newsletter et ses publications dans les trois langues officielles, l'Institution a aussi à cœur d'aller à la rencontre de toutes les communautés linguistiques.

A cette fin, elle a choisi de se présenter à Genève et à Lugano dans le cadre de deux festivals relatifs aux droits humains. Profitant de leur notoriété pour toucher un public nouveau, l'ISDH a initié en 2025 ce qui seront désormais des rendez-vous annuels : en mars au Festival

international du film et forum des droits humains (FIFDH) de Genève, et en octobre au Film Festival Diritti Umani (FFDUL) de Lugano.

Quant à sa Conférence annuelle, l'ISDH souhaite l'organiser chaque année dans un canton différent – avec une préférence pour les cantons bilingues ou proches des frontières linguistiques. Après Fribourg en 2024 et Olten en 2025, c'est Bienne qui a été choisie en 2026.

L'ISDH analyse l'actualité en Suisse par le prisme des droits humains. En 2025, elle s'est positionnée dans deux consultations et sur deux affaires devant la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH). Elle a également mis à disposition du grand public un portail d'information sur les droits humains en Suisse.

Aînées pour le climat



[L'ISDH a poursuivi son travail sur la mise en œuvre de l'arrêt de la CourEDH « Aînées pour le climat contre la Suisse ».](#)

Depuis l'arrêt « Aînées pour le climat » en 2024, la Suisse a l'obligation de mettre en œuvre une série de mesures édictées par la CourEDH. En janvier 2025, l'ISDH a envoyé une communication au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, organe chargé de la mise en œuvre des arrêts. Elle y fait valoir que la Suisse n'a jusqu'à présent pas suffisamment mis en œuvre cet arrêt. Entre autres, l'ISDH a dénoncé l'absence de réelle réduction des émissions de gaz à effet de serre, des lacunes méthodologiques dans les calculs de ces émissions et une charge indue reportée sur d'autres pays.

[Lire le résumé de la communication au Comité des Ministres](#)

En mars 2025, le Comité des Ministres a constaté une mise en œuvre insuffisante de l'arrêt « Aînées pour le climat ». Les arguments avancés rejoignent ceux de l'ISDH.

Lors d'un nouvel examen en septembre 2025 – pour lequel l'ISDH avait soumis [une seconde communication](#) – le Comité des Ministres s'est déclaré satisfait des efforts fournis par la Suisse en matière de politique d'émissions.

L'ISDH s'est inquiétée de cette décision, et reste d'avis que les mesures prises par la Suisse ne suffisent pas à garantir le respect des droits humains dans le contexte de la crise climatique. Elle est toutefois consciente que l'établissement de tels standards est rarement un processus linéaire, et salue l'affaire comme un pas en avant significatif.

L'affaire reste toutefois ouverte sur un point important : l'accès à la justice en Suisse pour des associations comme les Aînées pour le climat. L'ISDH continuera de suivre la mise en œuvre de ce point en 2026.

[Lire le communiqué média sur la décision du Comité des Ministres](#)

Caster Semenya



[En juillet 2025, la Grande Chambre de la CourEDH a condamné la Suisse pour violation des droits procéduraux d'une athlète intersexuée.](#)

L'affaire Caster Semenya, athlète contrainte de réduire son taux naturel de testostérone afin de participer à des compétitions féminines, est pertinente de deux points de vue pour le travail de l'ISDH.

D'une part, elle met en lumière des questions de droits humains liées au genre et au sexe dans le sport, et aux discriminations qui y sont liées. Le traitement de ces questions dans le milieu du sport influence indéniablement – en bien comme en mal – les perceptions des rôles de genre dans l'ensemble de la société.

D'autre part, l'affaire soulève la question de la protection des droits humains dans des organisations privées qui façonnent des pans entiers de la vie – comme le sport de compétition – et exercent ainsi une influence considérable sur la vie des athlètes. En tant que pays hôte du Tribunal arbitral du sport (TAS), la Suisse est particulièrement concernée.

Pour expliquer l'importance de l'affaire au grand public, l'ISDH a publié un questions-réponses en juillet 2025. Des éléments en ont été repris par le Corriere del Ticino, la RTS et la radio autrichienne ORF.

[Lire le questions-réponses](#)

Prises de position

[L'ISDH a répondu à deux consultations en 2025, l'une au niveau fédéral et l'autre au niveau cantonal.](#)

En mars 2025, l'ISDH a salué l'initiative parlementaire « La pauvreté n'est pas un crime », qui visait à rendre plus difficile la révocation d'un permis de séjour ou d'établissement pour les personnes étrangères bénéficiant de l'aide sociale.

Dans sa prise de position, l'ISDH a appelé à garantir un accès à l'aide sociale sans crainte de conséquences sur le permis de séjour ou d'établissement, en particulier lorsque des enfants sont concernés. Elle a également recommandé l'introduction d'une limite temporelle claire, après laquelle le permis de séjour ou d'établissement ne pourrait plus être révoqué uniquement en raison de la sollicitation de l'aide sociale.

[Lire le résumé de la prise de position](#)

En août 2025, l'ISDH a pris position sur un projet de loi sur le climat du canton de Glaris. Elle a salué ce projet comme un pas important vers une mise en œuvre du mandat constitutionnel et des obligations internationales dans le domaine du climat et des droits humains.

Pour renforcer la loi, l'ISDH a notamment recommandé de l'axer davantage sur les groupes vulnérables, et d'améliorer la participation et l'accès à la justice pour les associations.

[Lire le résumé de la prise de position](#)

Procédures de rapport

[En vertu du droit international, la Suisse s'est engagée à rendre compte régulièrement, devant des instances internationales, des progrès qu'elle accomplit dans le domaine des droits humains. Pour améliorer la coordination dans la production de ces rapports – et ainsi mieux tirer parti de ces procédures d'amélioration des droits humains – l'ISDH a organisé deux ateliers.](#)



En 2024, un [rapport de l'agence Interface Politikstudien AG](#) avait relevé un manque structurel de coordination dans l'élaboration des rapports de la Suisse aux organes onusiens et européens. Parmi ses recommandations, Interface suggérait à l'ISDH de « mobiliser les structures de coordination existantes afin d'intensifier les échanges et l'harmonisation entre les procédures de rapport des Etats ».

En réponse, l'ISDH a lancé en janvier 2025 un projet pilote, structuré autour de deux ateliers : l'un destiné aux collaborateur.trice.x.s de l'administration publique, l'autre aux représentant.e.x.s d'organisations de la société civile.

Une trentaine de personnes au total ont pris part à ces ateliers. Les objectifs étaient d'élaborer des stratégies pour améliorer l'efficacité des processus de rapport, et de favoriser les échanges entre les acteur.trice.x.s concerné.e.x.s.

Ces ateliers se sont révélés précieux pour tou.te.x.s les participant.e.x.s et ont renforcé l'ISDH dans son rôle de forum (voir « Stratégie ci-dessous). Une évolution de ce format est actuellement à l'étude.

[Plus d'information sur les ateliers sur les procédures de rapport](#)

La base légale de l'ISDH, qui prévoit la fourniture de prestations de conseil, lui permet de réaliser des mandats pour des tiers, et en particulier pour les pouvoirs publics, ce qu'elle a commencé à faire en 2025.

Les activités de recherche de l'ISDH doivent être de nature pratique, afin de contribuer à améliorer pas à pas la défense des droits humains en Suisse. A cette fin, l'ISDH peut donc non seulement mener ses propres projets scientifiques, mais aussi en réaliser sur mandat : avis de droit sur des questions précises, modules de formation, guides ou autres produits destinés aux pouvoirs publics ou à des entités privées. En 2025, elle a fait ses premiers pas dans cette voie. Elle a jusqu'ici mené à bien deux mandats, est en négociation pour de futurs mandats et a commencé à répondre régulièrement à des appels d'offres d'institutions publiques.

L'ISDH, partenaire pour la mise en œuvre des droits humains

L'ISDH se considère comme une partenaire des autorités afin de promouvoir et mettre en œuvre les droits humains aux niveaux cantonal et communal. Avec ses prestations aux pouvoirs publics, elle apporte son expertise directement au sein de l'administration et contribue à ancrer dans la pratique la perspective des droits humains.

L'ISDH propose un large éventail de prestations pratiques :

- Etudes et avis juridiques pour analyser des questions liées aux droits humains ;
- Conseil et coaching pour des pratiques administratives concrètes, réalistes et conformes aux droits humains ;

- Formations et ateliers pour transmettre des compétences pratiques ;
- Evénements et forums de discussion afin de promouvoir le dialogue autour des droits humains.

Ces prestations sont conçues de manière à répondre aux besoins des acteur.rice.x.s concerné.e.x.s. L'objectif est de créer un pont entre l'expertise en matière de droits humains et les défis concrets rencontrés lors de la mise en œuvre.

[Lire l'offre détaillée](#)

L'ISDH s'est présentée en 2025 dans les trois principales régions linguistiques de la Suisse. Elle a également continué d'améliorer sa visibilité dans le paysage médiatique suisse, sur différents sujets relevant de son expertise. Enfin, la mise en ligne d'un portail d'information a constitué un important pas en avant en matière d'information du public.

Conférence annuelle

A la première Conférence annuelle de l'ISDH, l'équipe Recherche et conseil a présenté des pistes de réflexion sur les axes thématiques, que des ateliers avec le public ont permis d'approfondir.



En juin 2025, l'ISDH a tenu sa première Conférence annuelle à Olten. Pendant une journée entière, plus de 120 personnes ont participé aux discussions et ateliers sur les axes de travail de l'ISDH.

Après une plénière qui a présenté la stratégie de l'ISDH, les participant.e.x.s se sont réparti.e.x.s entre les ateliers consacrés aux [quatre axes de travail de l'ISDH](#) :

- Dans l'atelier « Démocratie et droits humains », les participant.e.x.s se sont demandé si la démocratie en Suisse était perçue comme trop ou pas assez apte à protéger les droits individuels. Le groupe a ensuite discuté du rôle prioritaire de l'ISDH : défendre les droits individuels face aux décisions majoritaires ? Ou promouvoir les avancées en matière de droits humains et de démocratie ? Une majorité claire s'est exprimée en faveur du second objectif.
- Dans l'atelier « Fédéralisme et droits humains », les participant.e.x.s ont identifié les principaux problèmes et obstacles à la mise en œuvre des standards relatifs aux droits humains au niveau subnational. Des expériences concrètes ont été partagées, notamment par Bernhard Krauss, Responsable du Bureau de coordination pour les droits des personnes handicapées du canton de Zurich, à propos de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées au niveau cantonal.
- Les participant.e.x.s de l'atelier « Externalisation de la responsabilité en matière de droits humains » ont dressé un inventaire des domaines politiques et thématiques concernés par ce phénomène – politique climatique, politique migratoire, responsabilité des entreprises, numérisation ou encore privatisation des services publics. Les plaintes pour inaction climatique ont été discutées comme stratégie possible pour contrer cette externalisation.
- Dans l'atelier « Discriminations multiples », les participant.e.x.s ont recensé des situations où plusieurs formes de discrimination interagissent, se recoupent et se renforcent mutuellement. Un accent particulier a été mis sur les discriminations multiples dans le contexte des frontières, illustrant comment l'intersection de l'origine, du genre, de l'âge et de la vulnérabilité psychique peut mener à des violences et à l'exclusion. Un arrêt du Tribunal fédéral a servi de base pour discuter du traitement de l'intersectionnalité dans la jurisprudence actuelle.



Lors des ateliers, les collaborateur.trice.x.s de l'ISDH ont présenté les axes de travail de l'Institution et les ont discutés et développés avec les participant.e.x.s. Des idées précieuses ont pu être recueillies pour la suite des travaux de l'ISDH sur ces axes. Une table ronde sur le soutien aux droits humains en Suisse a conclu la journée.

[Lire le retour sur la Conférence annuelle 2025](#)

Autres événements



Avec l'organisation d'événements en Romandie et au Tessin, en plus de sa Conférence annuelle, l'ISDH a pu se présenter dans les trois principales régions linguistiques de Suisse. Elle entend faire de ces événements des rendez-vous annuels. L'ISDH a par ailleurs été invitée à intervenir dans 13 événements.

En mars 2025, dans le cadre du Festival international du film et forum des droits humains (FIFDH), l'ISDH a présenté son axe de recherche « Externalisation de la responsabilité en matière de droits humains » (voir « Axes de travail » ci-dessus). Plus de 80 personnes ont assisté à cet événement en marge des projections – la capacité maximale de la salle. Un apéritif de réseautage a précédé la rencontre publique. L'ISDH fera dorénavant du festival genevois un rendez-vous annuel en Romandie.

[Lire le résumé de la table ronde](#)

Enfin, en octobre 2025, l'ISDH s'est présentée au Tessin dans le cadre du Film Festival Diritti Umani Lugano (FFDUL). Tout comme au FIFDH, l'ISDH a combiné un événement privé pour consolider son réseau et un événement public pour faire connaître ses axes de recherche au grand public – en l'occurrence, les discriminations multiples (voir « Axes de travail » ci-dessus). Plus de 60 personnes ont assisté à l'événement.

[Lire le résumé de la table ronde](#)

Portail d'information

En mars 2025, l'ISDH a mis en ligne un portail d'information sur les droits humains en Suisse, ce qui a plus que triplé la navigation sur son site.

Le portail d'information en ligne constitue une plateforme de connaissances accessible, destinée tant aux personnes expertes qu'au grand public, pour s'informer sur l'état des droits humains en Suisse. Il est organisé en quatre sections :

- Les pages [Les droits humains en un coup d'œil](#) offrent un panorama complet des traités et institutions internationales relatives aux droits humains.
- Les pages [Thèmes](#) expliquent en quelques mots les enjeux en Suisse de grands sujets de droits humains.
- Les pages [Procédures de rapport de l'ONU](#) et [Procédures de rapport du Conseil de l'Europe](#) présentent toutes les procédures internationales et européennes auxquelles participe la Suisse. Chaque procédure est détaillée et, pour la première fois, les recommandations adressées à la Suisse sont regroupées en un seul lieu.

Avant la création de l'ISDH en 2023, l'organisation non gouvernementale humanrights.ch a géré un portail d'information similaire pendant de nombreuses années, assurant ainsi une mission d'information cruciale. Le portail de l'ISDH a, dans une très large mesure, repris ces contenus. Les adaptations et réorganisations nécessaires ont également été menées en étroite collaboration avec humanrights.ch. Une expansion du portail pour intégrer la jurisprudence suisse est à l'étude.

[Visiter le portail d'information](#)

Communication numérique

Outre le portail d'information, l'ISDH utilise les canaux numériques pour mettre à disposition, diffuser et vulgariser des savoirs.

Toujours dans l'objectif de rendre accessibles des informations au plus grand nombre, l'ISDH a repris en septembre 2025 l'hébergement des archives du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH). Actif de 2011 à 2022, le CSDH a réalisé plus de 200 projets sur la mise en œuvre des droits humains en Suisse. Afin que le public puisse continuer d'accéder à ces ressources, l'ISDH a repris en septembre 2025 l'hébergement de l'ensemble de son [site](#)

[internet](#). Ses études, publications et recherches, notamment, resteront accessibles en ligne.

Créé sur décision du Conseil fédéral, le CSDH était un réseau de cinq universités couvrant six domaines thématiques, dont la coordination était assurée par un Secrétariat général. Il se consacrait avant tout à la recherche et aux activités de conseil à l'intention des autorités.

Bien qu'il ne se soit pas agi d'une institution nationale des droits humains, le CSDH a fourni une base d'expertise inestimable sur les droits humains en Suisse, dont l'ISDH est l'héritière.

[Plus d'information sur les archives du CSDH](#)

Enfin, en janvier 2025, l'ISDH a ouvert des comptes sur [LinkedIn](#) et [Bluesky](#). Elle y poste des informations plusieurs fois par semaine, en français et en allemand.

Médias

[L'ISDH a renforcé sa présence qualitative dans les médias en 2025, notamment sur des sujets d'actualité. Sa couverture médiatique est particulièrement forte en Romandie et au Tessin.](#)



En 2025, l'ISDH a été sollicitée par des médias de toute la Suisse, notamment au sujet des affaires « Aînées pour le climat » et « Caster Semenya » (voir sections correspondantes ci-dessus). Elle a notamment été l'invitée de l'émission Forum (RTS) sur ces deux sujets.

Son travail sur les discriminations multiples a également été largement couvert par les médias italophones, entre autres par le Corriere del Ticino.

Enfin, son Directeur Stefan Schlegel a été l'invité de deux podcasts, l'un en anglais (The Spark) et l'autre en allemand (Artikel Sieben).

[Voir la revue de presse \(sélection\)](#)

L'ISDH a adopté son plan stratégique 2025–2035 en mars 2025. Sur cette base solide, elle a renforcé sa visibilité médiatique et son réseau de membres dans toutes les régions de la Suisse. Elle a également entamé son processus d'accréditation au niveau international.

Stratégie



La démarche stratégique s'est achevée en 2025. Le plan décennal qui en résulte définit les tâches, les priorités et les objectifs de l'ISDH.

Outre les quatre axes de travail (voir section 1 ci-dessus) la stratégie définit les quatre rôles de l'ISDH :

- Sismographe : observation des évolutions sociales susceptibles d'influencer la protection et la promotion des droits humains.
- Observatrice critique : analyse de la manière dont les droits humains sont respectés et concrétisés en Suisse.
- Centre de compétences : conseil à l'administration, aux tribunaux et aux parlements à tous les échelons étatiques en matière de protection des droits humains.
- Forum : information et sensibilisation du public sur les droits humains, leur protection et leur mise en œuvre.

A long terme, l'ISDH s'est fixé l'objectif d'améliorer de manière durable la protection des droits humains de toutes les personnes situées dans la sphère d'influence de la Suisse.

[Lire le résumé de la stratégie 2025–2035](#)

Accréditation internationale

En octobre 2025, l'ISDH a soumis sa demande d'accréditation à l'Alliance globale des institutions des droits humains (en anglais, Global Alliance of National Human Rights Institutions, ou GANHRI).

La demande d'accréditation de l'ISDH comprend notamment des informations détaillées sur sa structure juridique et organisationnelle, ses ressources financières et ses missions.

Une institution nationale des droits humains (INDH) jugée totalement conforme aux Principes de Paris obtient une accréditation de « statut A ». Celle-ci lui offre une pleine capacité d'intervention au sein de la GANHRI et de certains organes onusiens.

[Plus d'information sur l'accréditation](#)

L'accréditation, un passage obligatoire pour toute institution nationale des droits humains (INDH)

Les INDH sont régies par des critères explicités par l'ONU en 1993, dits « [Principes de Paris](#) », qui garantissent notamment leur indépendance face aux autorités. Pour s'assurer que les INDH respectent les Principes de Paris, toute INDH doit être accréditée par l'Alliance globale des institutions des droits humains (GANHRI).

Au sein de la GANHRI, ce sont d'autres INDH qui examinent les demandes d'accréditation. Il s'agit donc d'une validation par des pairs.

L'ISDH est déjà active dans les réseaux internationaux des INDH.

Dès septembre 2023, l'ISDH est [devenue membre associée](#) du Réseau européen des institutions des droits humains (en anglais : European Network of National Human Rights Institutions, ou ENNHRI). Elle assiste notamment à ses Assemblées générales en tant qu'observatrice et participe à ses groupes de travail. Elle ne pourra devenir membre à part entière de l'ENNHRI qu'après avoir obtenu son accréditation.



Quatre collaborateur.trice.x.s ont rejoint le Secrétariat en 2025. En décembre, son équipe scientifique comptait cinq personnes.

Deux Collaborateur.trice.x.s scientifiques, Judith Kopp et Lucien Schönenberg, ont pris leurs fonctions respectivement en février et en mars 2025.

A l'été 2025, un stage juridique et un stage en communication ont remplacé la fonction transversale des stages à l'ISDH. En juillet 2025, Anne Estermann a été embauchée comme stagiaire en communication pour 12 mois. En septembre 2025, Mira Oelmayer a commencé un stage juridique de la même durée.

De janvier à mars 2025, Ana Gonzalez a soutenu la communication numérique dans le cadre d'un programme de retour à l'emploi. Les stagiaires Rubina Lanfranchi, Michael Kohli et Nina Peier ont terminé leur contrat à l'ISDH respectivement en février, août et décembre 2025.

Par ailleurs, afin de remplacer une collègue en congé maternité, Nina Peier et Rubina Lanfranchi ont divisé pendant quatre mois leur temps de travail entre des fonctions de stagiaire avec celles de Collaboratrices scientifiques. Au vu de leurs compétences, elles étaient en effet idéalement placées pour soutenir le Secrétariat. Cela leur a également permis de monter en compétences.

En décembre 2025, une réorganisation interne a permis une meilleure distinction des tâches de recherche et de conseil juridique de l'ISDH.

[Plus d'informations sur le Secrétariat](#)

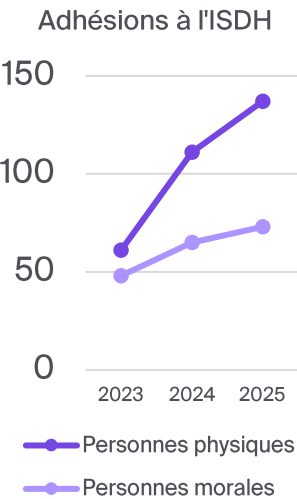
Membres

L'Assemblée des membres s'est tenue le même jour que la Conférence annuelle, le 20 juin 2025.

L'Assemblée des membres s'est tenue avant l'ouverture de la Conférence annuelle à Olten en juin 2025 (voir « Conférence annuelle » ci-dessus).

Cinquante nouvelles adhésions ont été acceptées par l'Assemblée des membres, dont 40 personnes physiques et 10 personnes morales. Au 31 décembre 2025, 22 nouvelles demandes d'adhésion pour l'Assemblée générale 2026 avaient déjà été enregistrées.

[Devenir membre de l'ISDH](#)



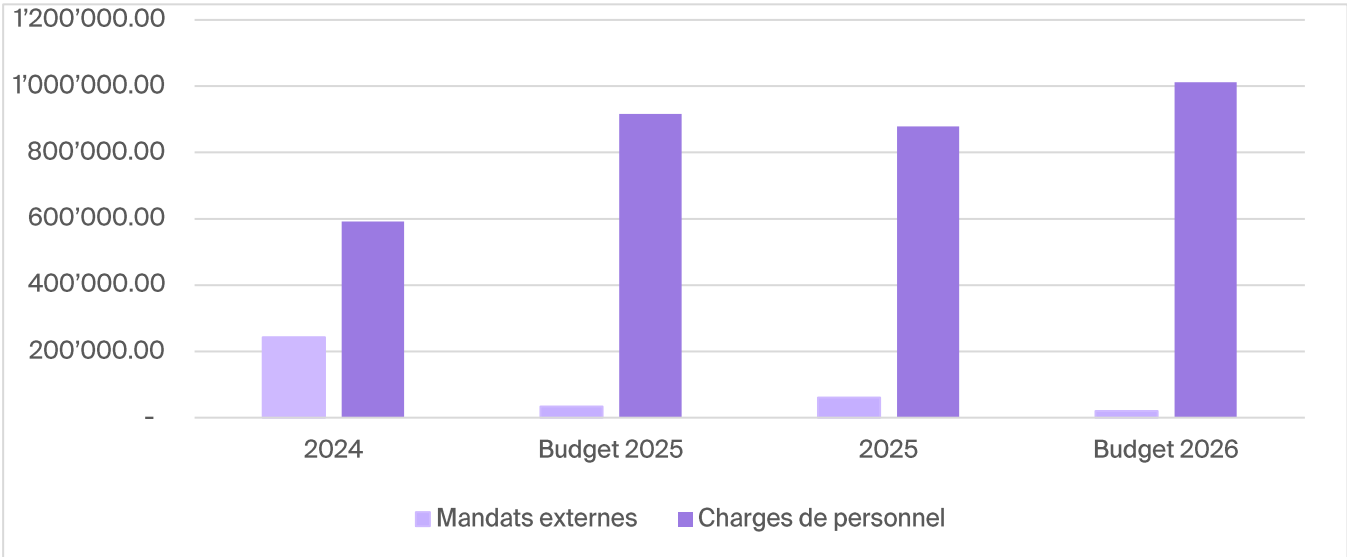
En 2025, l’ISDH a poursuivi le développement de ses activités et renforcé son équipe de manière ciblée. Cela a entraîné une augmentation des frais de personnel, tandis que les coûts liés aux mandats externes ont diminué. Outre les recettes provenant du financement public de base et des cotisations des membres, l’ISDH a également généré, pour la première fois en 2025, des revenus issus de prestations de services en lien avec la poursuite de ses objectifs. Les recettes générées par l’institution ont permis d’enregistrer un excédent annuel pour la première fois en 2025. De plus, l’ISDH a reçu des fonds supplémentaires provenant du financement public de base de la Confédération, car les fonds non utilisés en 2024 ont pu être utilisés en 2025.

Bilan					
		31.12.2025		31.12.2024	
Actifs					
Trésore		374 285	71,7 %	163 985	61,7 %
Créances résultant de la vente de prest.		34 530	6,6 %	6 550	2,5 %
Autres créances à court terme		311	0,1 %	300	0,1 %
Actifs de régularisation		53 471	10,3 %	25 228	9,5 %
Total actif circulants		462 597	88,7 %	196 063	73,8 %
Immobilisations corporelles meubles		59 100	11,3 %	69 600	26,2 %
Total actifs immobilisés		59 100	11,3 %	69 600	26,2 %
Total actifs		521 697	100 %	265 663	100 %
Passifs					
Dettes (créanciers)		13 650	2,6 %	76 288	28,7 %
Passifs de régularisation		421 683	80,8 %	169 589	63,8 %
Total capitaux étrangers à court terme		435 333	83,4 %	245 877	92,5 %
Provisions à long terme		27 026	5,2 %	19 786	7,5 %
Total capitaux étrangers à long terme		27 026	5,2 %	19 786	7,5 %
Excédent du bilan		59 338	11,4 %	-	0 %
Total capitaux propres		59 338	11,4 %	-	0 %
Total passifs		521 697	100 %	265 663	100 %

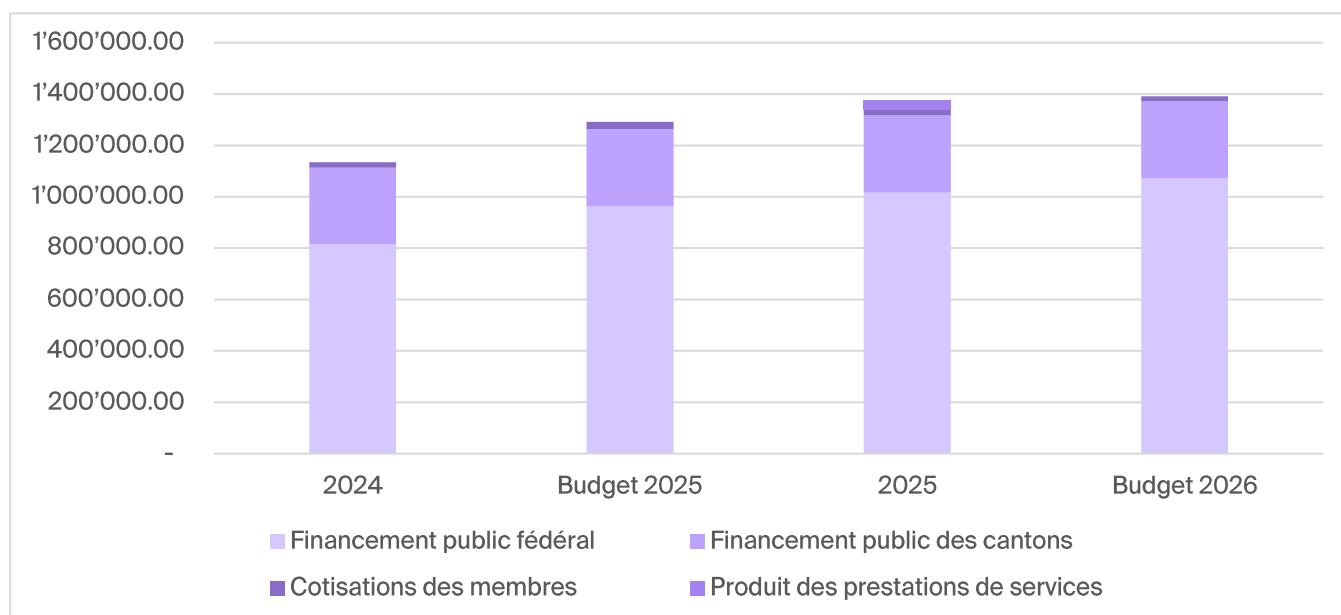
Compte de résultat

	Budget 2026	2025 01.01 à 31.12.		Budget 2025	2024 01.01.-31.12.	
Recettes financement public fédéral	1 072 000	1 016 764	73,9 %	963 000	813 711	71,1 %
Recettes financement public des cantons	300 000	300 000	21,8 %	300 000	300 000	26,5 %
Produit des cotisations des membres	20 000	20 660	1,5 %	29 000	20 650	1,8 %
Produit des prestations de services	-	38 678	2,8 %	-	-	0 %
Total produits nets	1 392 000	1 376 102	100 %	1 292 000	1 134 361	100 %
Prestations et travaux de tiers	55 500	98 676	7,2 %	50 000	242 655	21,4 %
Charges de personnel	1 011 500	878 217	63,8 %	916 000	592 067	52,2 %
Charges d'infrastructure	284 500	314 568	1,8 %	277 800	270 354	23,8 %
Amortissements	19 600	24 959	1,8 %	20 000	29 646	2,6 %
Charges et produits financiers	-	344	0 %	-	-361	0 %
Total des charges	1 371 100	1 316 765	95,7 %	1 263 800	1 134 361	100 %
Excédent annuel	20 900	59 338	4,3 %	-	-	0 %

Comparaison entre les mandats externes et les charges de personnel



Contributions et produits



[Voir le rapport financier détaillé](#)



Tél. +41 32 346 22 22
www.bdo.ch
biel-bienne@bdo.ch

BDO SA
Längfeldweg 116A
2504 Bienne

A l'Assemblée générale de

Institution suisse des droits humains (ISDH)

Avenue Beauregard 1
1700 Fribourg

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint des comptes annuels 2025

(pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025)

le 26 mars 2026

20260326_Institution suisse des droits humains (ISDH)_RSTB_2025_FR



Tél. +41 32 346 22 22
www.bdo.ch
biel-bienne@bdo.ch

BDO SA
Längfeldweg 116A
2504 Bienne

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
A l'Assemblée générale de l'

Instituion suisse des droits humains (ISDH), Fribourg

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (comprénant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe) de Instituion suisse des droits humains (ISDH) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bienne, le 26 mars 2026

BDO SA

Marcel Wasem

Réviser responsable
Expert-réviser agréé

Olivier Schaller

Expert-réviser agréé

Annexe
Comptes annuels

INSTITUTION SUISSE	SWISS HUMAN RIGHTS	SCHWEIZERISCHE	ISTITUZIONE SVIZZERA	INSTITUZIUN SVIZRA
DES DROITS HUMAINS	MENSCHENRECHTS	RECHTS	PER I DIRITTI UMANI	DRETGS UMANS
INSTITUTION	INSTITUTION	INSTITUTION	PER IL DRETGS	UMANS

L'ISDH est une corporation de droit public structurée de manière analogue à une association. Elle est autonome et neutre sur les plans politique, institutionnel et idéologique. Elle définit elle-même ses axes de travail et l'affectation de ses ressources.